

# L'inf'Eaux

L'ACTU DE L'UNITÉ DE GESTION VILAINE OUEST

## EN BREF

### SCOLAIRES

**24 classes de CM1 et CM2 réparties sur le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest vont bénéficier de l'intervention de plusieurs associations environnementales à raison de 3 demi-journées par classe dès janvier 2024.** Quatre thématiques seront proposées aux enseignants : l'eau dans la nature et l'eau à la maison ; les milieux aquatiques ; le bocage et les versants ; la nature et le jardin.

### BOCAGE

Le marché de restauration du maillage bocager a été attribué en octobre. Il concerne les travaux de l'hiver 2023/2024. L'entreprise **Agrioservices de Rimou (35)** réalisera la création de talus en octobre-novembre, l'entreprise **Lamy de l'Hermitage (35)** en groupement avec **La Sève de Baulon (35)**, géreront les plantations dès janvier 2024 ainsi que l'entretien des plantations réalisées les années précédentes.

### DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

L'enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour la mise en œuvre du programme de restauration des milieux aquatiques sur le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest s'est déroulée du 9 mai au 9 juin. **L'arrêté de DIG est paru le 15 septembre.** Il permet désormais à l'Unité de Gestion Vilaine Ouest de réaliser des travaux milieux aquatiques sur des terrains publics et privés, sur son périmètre d'intervention, soit 112 communes, jusqu'en 2030.

Arrêté DIG  
consultable ici >



### MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

211 dossiers ont été déposés en septembre 2023 soit autant de MAEC contractualisées sur le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest. Rappelons qu'une MAEC est un contrat qui lie pour 5 ans, l'agriculteur et l'Etat. L'agriculteur modifie ses pratiques en faveur de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques en contrepartie d'une rémunération à l'hectare ou au mètre linéaire selon le type de MAEC.

## [Actu] alités

### MILIEUX AQUATIQUES

## Le ruisseau du Borgnet retrouve son lit d'origine à Saint-Méen-Le-Grand !

**Le 28 septembre dernier, la Commission Vilaine et Côtiers Bretons a visité les travaux du Borgnet à Saint-Méen-Le-Grand. Retour en chiffres sur ce chantier ambitieux de restauration des milieux aquatiques, sur plus de 2 km, entre remise dans le talweg et reméandrage.**



**2 410 ML DE COURS D'EAU** restaurés, soit 23% de linéaire de cours d'eau supplémentaires

**18,87 HECTARES DE ZONES HUMIDES** restaurées

**1 PLAN D'EAU** sur cours supprimé (1000 m<sup>2</sup>),

**1 PLAN D'EAU** sur cours déconnecté et réduit (de 8 000 m<sup>2</sup> à 3 500 m<sup>2</sup>),

**1 PLAN D'EAU** sur l'ancien lit mineur réduit (de 1 130 m<sup>2</sup> à 600 m<sup>2</sup>).



**18 MARES FORESTIÈRES ET PRAIRIALES** créées, soit une surface de 55 m<sup>2</sup>



**20 000 M<sup>3</sup> DE TERRE** décaissée

Déconnexion et tamponnage des réseaux d'eaux pluviales : **7 EXUTOIRES**

Déconnexion et suppression de **6 FOSSÉS** drainants sur 300 m

Déconnexion et tamponnage **D'UN DRAIN DE FOSSE** à lisier



Ruisseau Le Borgnet, Saint-Méen-Le-Grand (35)



## Comprendre la restauration des milieux aquatiques grâce à Eaux & Vilaine.

De nouveaux panneaux pédagogiques ont été installés pour valoriser et expliquer les travaux réalisés par l'Unité de Gestion Vilaine Ouest sur les milieux aquatiques.

Retrouvez-les ici, sur des axes fréquentés : le long des chemins de randonnée, dans les parcs municipaux...

### L'intérêt de la suppression d'un plan d'eau

Bas Lohon à Bréal-sous-Montfort  
(48.017850 – 1.863852)

### Le rôle d'une tête de bassin versant et d'une zone humide

Ruisseau des Pinières à Breteil  
(48.147166 – 1.887513)

### Les travaux de reméandrage et de restauration d'une zone humide

Ruisseaux du Champalaune et de la Crespinière à Pacé  
(48.160011 – 1.761152)

### La restauration des fonctions hydrauliques d'un cours d'eau

La Flume à Gévezé  
(48.215565 – 1.783120)

## Grand [Format] L'impact des plans d'eau

**Les plans d'eau sont nombreux sur le bassin de la Vilaine. On en dénombre près de 5000 sur le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest. Malgré leurs nombreuses fonctions, notamment de détente et de loisirs, ces derniers ont un impact cumulé important sur les aspects quantitatifs et qualitatifs de l'eau. L'effacement des plans d'eau, une solution à envisager pour rétablir la continuité écologique ?**

Les plans d'eau font souvent partie du patrimoine local. Ils sont des éléments constitutifs des paysages et jouent un rôle social réel. Cependant, leur position sur les cours d'eau ou à proximité modifie les paramètres de fonctionnement de ceux-ci (physico-chimie, morphologie, température, circulation des espèces, transport des sédiments, biologie..).

### Pourquoi agir ?

Une rivière qui coule librement améliore sa capacité d'auto-épuration. Plus fraîche et oxygénée, elle élimine mieux les substances polluantes. A l'inverse, l'implantation d'un plan d'eau modifie le cours d'eau en une eau stagnante plus chaude, plus profonde

et peut entraîner la disparition d'une zone humide dont les fonctions d'éponge permettaient de réguler les débits et la qualité de l'eau.

Par ailleurs, la nécessité d'adaptation au changement climatique implique de rendre prioritaire toutes les actions qui peuvent renforcer la résilience des milieux aquatiques. Aussi, il est nécessaire de réduire l'impact des plans d'eau.

On estime que 2/3 des cours d'eau sont sensibles aux faibles débits estivaux et que les plans d'eau portent une très forte responsabilité dans ce constat. Leur suppression est la solution la plus efficace pour agir durablement sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

### Quels sont les bénéfices ?

L'effacement de plans d'eau permettra à terme de :

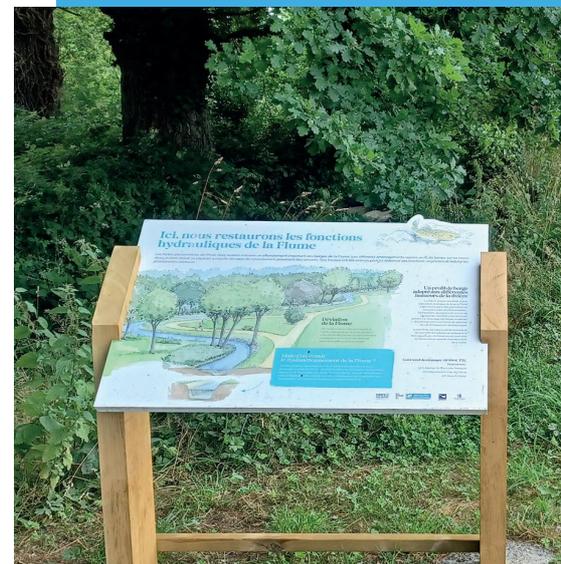
- **Rétablir la continuité écologique** du cours d'eau et ainsi le retour d'espèces aquatiques menacées ;
- **Retrouver un lit naturel et une rivière vivante** en restaurant la morphologie du cours d'eau ;
- **Participer à l'amélioration de la qualité de l'eau.**

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Un plan d'eau de 1 000 m<sup>2</sup> est susceptible de provoquer l'évaporation de 100 litres par heure en période de canicule. En aval, ce débit n'est donc plus disponible pour les usages ou la vie aquatique. Les conséquences sont d'autant plus importantes si l'on relève la présence d'une succession de plans d'eau assez proches (moins de 100 m), si le plan d'eau est localisé sur un cours d'eau, s'il est situé en tête de bassins versants ou s'il est situé directement sur le cours d'eau.

**Avec près de 5 000 plans d'eau sur le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest, représentant une surface de plus de 21 000 hectares, l'impact est très important.**

S'ajoutent d'autres paramètres comme l'état du plan d'eau, l'absence de gestion du plan d'eau, l'état de la couverture végétale autour du plan d'eau, l'eutrophisation (prolifération des algues si le milieu est riche en nutriments comme les nitrates et le phosphore), son engorgement, la présence d'espèces envahissantes.





## Re [Source]

**Philibert Cornet,**  
Technicien Milieux  
Aquatiques

**Philibert Cornet est Technicien Milieux Aquatiques à l'Unité de Gestion Vilaine Ouest d'Eaux & Vilaine. Son territoire d'intervention s'étend sur trois masses d'eau : la Vaunoise, le Garun et le Meu amont. Entretien.**

### En quoi consiste votre travail ?

Mon rôle consiste à concevoir des projets de restauration des milieux aquatiques, en tenant compte des enjeux annexes comme le pluvial, les aménagements urbains à proximité immédiate des cours d'eau... Pour mener à bien ce travail, j'évalue le potentiel de chaque projet pour le rendre le plus ambitieux possible, puis je me rapproche des agriculteurs et des propriétaires pour leur présenter le programme d'actions et m'assurer de sa bonne compréhension.

### Comment s'organise une année de travail ?

L'automne, l'hiver et le printemps sont consacrés à la concertation avec les propriétaires, agriculteurs et communes, au suivi des anciens chantiers mais surtout au terrain par temps de pluie. L'été est réservé au suivi de chantier des projets de l'année.

### Un chantier en cours ?

Le Borgnet à Saint-Méen-Le-Grand : l'illustration d'un chantier ambitieux de restauration des milieux aquatiques ! Au programme : plus de 2 km de restauration entre remise dans le talweg et reméandrage ; la création d'habitats piscicoles par diversification des écoulements ; la création de mares pour accueillir la biodiversité ; deux déconnexions et une suppression de plans d'eau ; la plantation d'arbres en bord de cours d'eau ; la plantation de haies bocagères ; la restauration de 19 hectares de zones humides. S'ajoute l'accompagnement d'Eaux & Vilaine vers des changements de pratiques agricoles via la contractualisation de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.

### Pour vous, c'est quoi le secret d'un projet réussi ?

Un projet réussi est une opération globale qui prend en compte l'ensemble des aspects liés à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques : la restauration du cours d'eau et des zones humides, le bocage et le cas échéant, l'accompagnement de la profession agricole vers un changement de pratiques. Par ailleurs, je considère un chantier réussi lorsque nous parvenons à convaincre le public, les élus, les agriculteurs et propriétaires de l'intérêt du projet. L'acceptabilité est une chose. La compréhension des enjeux en est une autre.

## [Actu]alités

AGRICULTURE



### Eaux & Vilaine, au comice agricole de Monterfil !

L'Unité de Gestion Vilaine Ouest était présente le 9 septembre dernier au comice de Monterfil. Les animateurs agricole, bocage et milieux aquatiques accompagnés d'élus du comité territorial ont présenté les actions portées par l'UGVO ; l'occasion pour chacun de prendre contact avec les agriculteurs, les élus ou les riverains pour de nouveaux projets.

MILIEUX AQUATIQUES

### La vallée de la Ville Cotterel à Montauban-de-Bretagne, à l'étude !

La vallée de la Ville Cotterel à Montauban-de-Bretagne présente un secteur fortement dégradé comprenant des obstacles à la continuité écologique dont un plan d'eau sur cours et où une portion où le cours d'eau a été fortement modifié.

#### UN PROJET GLOBAL DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES SOUTENU PAR L'AGENCE DE L'EAU.

Le groupement Laosenn – Biosferenn – ICEO a été choisi pour réaliser l'étude sur la partie urbaine en aval de la RN12 tandis qu'Eaux & Vilaine mène l'étude sur la partie amont des sources jusqu'à la RN12.

Cette étude qui devrait s'achever en juillet 2024 bénéficie de subventions de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Elle vient également en complémentarité de l'étude portée par la commune de Montauban-de-Bretagne sur l'amélioration de la gestion des eaux pluviales et le réaménagement des cheminements. La commune bénéficie également des subventions de l'agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre de l'appel à projet « Renaturation des Villes et Villages ».

# [Regards] sur le bassin de la Vilaine

## EAU POTABLE

### Du nouveau au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour le pôle Eau potable & hydraulique !

Le Comité syndical d'Eaux & Vilaine s'est retrouvé le vendredi 22 septembre 2023. Parmi les principaux sujets à l'ordre du jour :

Eaux & Vilaine a voté à l'unanimité l'**attribution du nouveau contrat de concession de l'usine d'eau potable de Vilaine Atlantique au groupe SUEZ France**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'actuel contrat de Délégation de Service Public de production d'eau potable d'Eaux & Vilaine arrivant à échéance le 31 décembre, le Comité Syndical s'est prononcé sur un **futur mode de gestion du service par concession, pour une durée de 8 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2031**.

Eaux & Vilaine a voté à l'unanimité l'**adhésion de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA) au Collège Eau Potable**. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Collège Eau Potable du Comité syndical, passera à 5 membres : la CARENE, Cap Atlantique, Ouest 35, Eau du Morbihan et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération. Chaque membre aura un poids de vote de 20% au sein dudit collège.

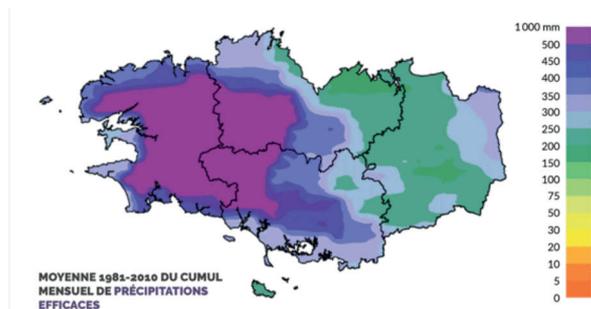


Comité syndical du 22 septembre 2023

## La Bretagne à l'heure du changement climatique

Il pleut en Bretagne mais les pluies sont inégalement réparties et surtout sont très faibles à l'Est du territoire (cf. carte ci-jointe). Avec des sols propices à la battance et au ruissellement, l'infiltration de l'eau est limitée.

Si on considère tous les types de prélèvements (eau potable, industrie, agricole...), l'eau de surface représente 62 % et l'eau souterraine représente 38 %. Pour l'eau potable, ce sont 73 % d'eau de surface et 27 % d'eau souterraine prélevées à l'Est de la Bretagne.



Battance

Dans ce contexte, des tensions d'usages existent déjà. Avec l'augmentation des températures, l'évaporation génère un risque de sécheresses accrues ; avec pour conséquences, une gestion de la ressource en eau complexe, des cultures menacées, des risques d'incendies, une eutrophisation des plans d'eau et des cours d'eau, le prolongement de la durée des étiages avec une problématique sur la vie aquatique.

### DES SOLUTIONS EXISTENT, À NOUS TOUS DE DÉVELOPPER DES STRATÉGIES D'ADAPTATION POUR RÉDUIRE LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE !

**Eaux & Vilaine s'implique fortement avec notamment la réalisation d'études Hydrologie-Milieus-Usages-Climat (HMUC) pour acquérir des connaissances, des travaux d'interconnexion d'eau potable avec l'Aqueduc Vilaine Atlantique pour assurer l'alimentation en eau potable en cas de tension, la restauration des milieux aquatiques en tête de bassin versant, action phare des trois unités de gestion d'Eaux et Vilaine.**

D'autres acteurs comme les syndicats d'eau, les EPCI et les communes s'attachent à renforcer les économies d'eau, à raisonner sur la maîtrise de la démographie et des usages, à développer des solutions fondées sur la nature.

## Agenda

COMITÉ DE PILOTAGE  
DU CONTRAT  
TERRITORIAL  
18 DÉCEMBRE 2023

VOEUX  
INSTITUTIONNELS  
19 JANVIER 2024

COMITÉ TERRITORIAL  
UGVO  
20 NOVEMBRE 2023

COMITÉ SYNDICAL  
15 DÉCEMBRE 2023

Support financé par :



**A propos d'Eaux & Vilaine** : Acteur institutionnel sur le bassin de la Vilaine, l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Eaux & Vilaine a pour objet de porter la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant : un territoire hydrographique de 11 000 km<sup>2</sup> dont 15 000 km de cours d'eau, couvrant 515 communes, soit une population totale de 1 250 000 habitants répartis sur 6 départements (22-35-44-49-53-56) et 2 régions (Bretagne et Pays-de-la-Loire). Sa gouvernance est régie par le Comité syndical d'Eaux & Vilaine composé de 70 élus répartis en 3 collèges (EPCI, Eau potable et Départements-Régions) et la Commission Locale de l'Eau.

Parmi les principales missions de l'établissement, Eaux & Vilaine porte la mise en œuvre du SAGE Vilaine, la prévention des crues et des étiages, la gestion des grands ouvrages, la sécurisation de la production d'eau potable, la reconquête du bon état écologique de l'eau, le maintien et la valorisation de la biodiversité, le suivi des poissons migrateurs et la protection du littoral. Des missions assurées par une équipe pluridisciplinaire de près de 100 agents dont 50 % implantés au plus près des territoires dans trois unités de gestion.